

Règlement du concours

Election de la Reine des Mai 2018

Art I : ORGANISATEUR

L'association loi 1901 Nissart Per Tougiou, dont le siège social est situé au 33 avenue du castel, 06300 Nice, ci-après dénommée « l'organisateur » organise un concours nommé « Election de la Reine des Mai » en mai 2018. Le présent règlement définit les règles applicables à ce jeu-concours.

Art II : PRESENTATION DU CONCOURS

Le Concours a pour objectif d'élire la Reine des Mai de Nice 2018 parmi les candidates sélectionnées par l'organisateur, participant au Concours selon un règlement dont les modalités sont définies ci-après.

La participation au Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques, de sexe féminin, résidant sur le territoire du comté de Nice.

Ce Concours est gratuit et se déroule ainsi :

Après une présentation et prestation des candidates, un jury composé de membres désignés par l'organisateur vote et élit la Reine des Mai de Nice, le mardi 1er mai 2018.

ARTICLE III- LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. La participation au Concours est gratuite et ouverte à toute femme âgée de 16 à 29 ans, sans restriction de nationalité, résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire du comté de Nice.

3.2. Pour proposer sa candidature au Concours, chaque candidate devra envoyer à l'association Nissart Per Tougiou un email auquel sera jointe une fiche d'inscription à l'élection dûment complétée et signée, ainsi qu'une photographie.

Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse mail suivante :

reinedesmai@gmail.com

Ou à l'adresse postale suivante :

Nissart Per Tougiou
14 avenue du Trident
06300 NICE

La date limite de dépôt du dossier est le 1er avril 2018.

3.3 L'organisateur sélectionnera au maximum cinq dossiers.

3.4. Les candidates sélectionnées s'engagent à être présentes lors de l'entretien et du shooting photographique le samedi 7 avril 2018 au 14 avenue du Trident, à Nice, et lors de l'élection le mardi 1er mai 2018.

3.5. Il est précisé que :

- La participation au Concours vaut pleine et entière approbation du présent Règlement ;
- Toute participation jugée incomplète ou erronée par l'Organisateur sera rejetée, sans que la responsabilité de ce dernier puisse être engagée ;
- Toute déclaration mensongère d'une Candidate entraînera son exclusion du Concours.

ARTICLE 4 – MODALITES ET PHASES DE SELECTION

4.1 Suite à la réception des dossiers, une rencontre sera organisée entre chaque candidate et le staff pendant la période du 1^{er} au 6 avril. Le staff choisira alors 5 candidates qui intégreront ainsi l'équipe de la Reine des Mai pour l'année à venir.

4.2 Des photos seront réalisées pour chaque candidate, seront postées sur le site internet de l'association : www.nissart-per-tougiou.fr, et communiquées aux médias.

4.3 Les candidates inscrites au concours devront préparer un discours de présentation n'excédant pas les cinq minutes, mettant en lumière leur rapport à la culture niçoise.

4.4 Les candidates inscrites au concours devront présenter une prestation en rapport avec la culture niçoise ne dépassant pas les cinq minutes. Les candidates devront remettre un descriptif de leur prestation à l'organisateur avant le 1er avril 2018, ce descriptif doit être validé par l'organisateur avant le jour de l'élection.

4.5 Les membres du jury désignés par l'organisateur choisiront la candidate qui leur semble être la plus à même de représenter la culture niçoise, suite à la présentation et à la prestation de l'ensemble des candidates. Ils la nommeront Reine des Mai, les quatre autres candidates obtiendront d'office le statut de Demoiselles d'Honneur.

ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE

Les candidates participant au concours autorisent l'équipe organisatrice à diffuser leur image, à reproduire et exploiter leur nom, leur âge, leur image sur tout support (presse écrite, vidéo-clips, radio, télévision, site internet, etc...), et signeront chacune à cet effet, préalablement à l'élection de la Reine des Mai 2018, une autorisation individuelle.

En cas d'abandon d'une candidate durant la période de l'élection, elle pourra demander à tout moment le retrait de ses photos de la base de données de l'association Nissart Per Tougiou.

ARTICLE 6 – LOT A GAGNER

La gagnante à l'élection est élue « Reine des Mai de Nice » jusqu'à l'élection 2019. Elle gagne :

- L'accès Royal à l'association Nissart Per Tougiou durant un an, de mai 2018 à mai 2019. Cela comprend : l'adhésion à l'association Nissart Per Tougiou gratuite pour l'année 2018/2019, et donne ainsi accès aux cours de niçois, aux cours de chants polyphoniques, aux cours de danses traditionnelles ainsi qu'aux cours de cuisine niçoise gratuitement + une carte d'identité niçoise personnalisée + l'entrée gratuite aux soirées organisées par l'association y compris les repas + la première consommation gratuite lors des soirées organisées par l'association.
- un tee-shirt parmi ceux vendus par l'association
- La Reine des Mai aura une place d'honneur lors des festivités dont les organisations reconnaissent son statut. La liste de ces manifestations sera communiquée à la gagnante une fois le concours fini.

Toutes les candidates auront également :

- l'ensemble des photographies en version informatique prises lors du shooting photo ainsi que le jour de la fête des Mai.